

## ENTREPRISE AVEC AUTORISATION DE FORMER

Engagement écrit sur les mesures d'accompagnement relatives aux travaux dangereux et à la sécurité au travail pour les jeunes en formation professionnelle initiale (OLT 5, art. 4 – protection des jeunes travailleurs)

### 1. Indications générales

Entreprise formatrice :

---

Adresse :

---

Code postal :

Lieu :

---

Courriel :

---

Dénomination exacte de la/des profession(s) :

agriculteur/trice   
  aviculteur/trice   
  maraîcher/ère   
  arboriculteur/trice  
 caviste   
  viticulteur/trice   
  professionnel du cheval   
  agropraticien/ne

---

Nombre de personnes en formation dans la profession concernée :

---

Formateur ou formatrice responsable :

---

### 2. Solution de branche agriTOP

Nous sommes affiliés à agriTOP :             oui             non

Nous avons une solution individuelle :     oui             non

Personne en charge de la sécurité :

---

### 3. Mise en œuvre des nouvelles mesures d'accompagnement

Les responsables de l'entreprise confirment avoir lu la documentation relative aux mesures d'accompagnement (sous [www.agora-romandie.ch](http://www.agora-romandie.ch) ; onglet formation professionnelle ; Travaux dangereux) et compris son contenu.

Ils prennent la décision suivante :

Toutes les mesures d'accompagnement sont mises en œuvre.

Un délai au \_\_\_\_\_ est nécessaire pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement.

Préciser :

---



---



---

Date : \_\_\_\_\_

Signature Direction de l'entreprise	Signature Responsable de la sécurité	Signature Responsable de la formation des apprenti-e-s